



Bail de location antidaté quel recours?

Par **julielo**, le **27/12/2009** à **15:53**

Bonjour,

mon propriétaire a daté le bail au 13 decembre 2007 alors que nous avons trouver la location fin janvier 2008 et que nous sommes entrée dans les lieux le 2 fevrier 2008 il nous a dit que c'etait par rapport a la loi besson que sont logement ne devait pas rester innocupé un certain temps.

En contrepartie il devait etre arrangant sur notre préavis lors de notre départ mais aujourd'hui il ne tient pas ses engagements alors ma question est que risque t'il mon nous avoir antidaté le bail ? afin de le faire réagir pour arriver a nos fin pour éviter un double loyé. merci pour les réponse que vous pourrais m'apporter.

Par **jeetendra**, le **28/12/2009** à **09:16**

[fluo]ADIL DU NORD[/fluo]
E-mail : contact@adilnord.fr
Tél : 08 25 34 12 63

Bonjour, prenez contact avec l'Association de défense des locataires ADIL (coordonnés ci-dessus), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront, bonne fete de fin d'année à vous.